

Secrétariat du Parlement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Hôtel du Parlement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 72 23
f +41 32 420 72 21
parlement@jura.ch

Aux destinataires selon la liste annexée

Delémont, le 6 mars 2015

PROCEDURE DE CONSULTATION - PROJET DE MODIFICATION REVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL : INTERDICTION DE L'UTILISATION DES OGM DANS L'AGRICULTURE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réalisation de l'initiative parlementaire no 27 à laquelle le Parlement jurassien a décidé de donner suite, la commission parlementaire de l'économie soumet à consultation auprès de diverses organisations et partis politiques un projet de modification de la loi sur le développement rural, visant à interdire l'utilisation des OGM dans l'agriculture.

Vous trouverez en annexe divers documents liés à cet objet.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous adresser vos remarques au moyen du questionnaire joint à la présente. Celui-ci est disponible également sur le site internet du Canton (sous Projets de loi – Projets de loi mis en consultation)

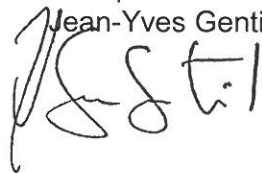
Vos prises de position sont à transmettre jusqu'au **25 mai 2015**, avec la mention "Interdiction des OGM", au Secrétariat du Parlement de la République et Canton du Jura, rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont, parlement@jura.ch

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
ET CANTON DU JURA

Le président:

Jean-Yves Gentil



Le secrétaire:

Jean-Baptiste Maître



Annexes: - Rapport de la commission de l'économie
- Questionnaire de consultation